Bastia
CITÀ DI CULTURA

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 12 DI NUVEMBRE DI U 2026
—
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2026

Rapport n° 1

« Cambia u clima : Bastia s'impegna !»

Méthodologie d'élaboration du Plan communal d'adaptation au changement climatique 2026-2032

L'adaptation au changement climatique constitue un impératif qui s'impose dans tous les domaines, et notamment dans celui des politiques publiques, au plan international, européen, français et territorial.

Avérée partout dans le monde, cette exigence est particulièrement aigüe en Méditerranée : les épisodes caniculaires de l'été écoulé, et les intempéries catastrophiques et dramatiques des dernières semaines, notamment à Ghisonaccia et Porti Vechju sont venus le rappeler en Corse, territoire insulaire et montagneux particulièrement exposé.

Les évolutions climatiques observées et projetées imposent donc à toutes les collectivités d'anticiper les risques, de protéger les populations et de faire évoluer durablement leurs modes d'aménagement, de gestion et d'investissement.

Dans l'île, la Collectivité de Corse a engagé, au lendemain de l'épisode sans précédent de la tempête du 18 août 2022, un processus d'élaboration d'une stratégie globale et transversale d'adaptation au changement climatique,

La Ville de Bastia, par sa taille, par la structure de sa population, de son parc de logements, par les caractéristiques, contraintes et risques inhérents à son territoire communal, par sa vocation de ville méditerranéenne faisant résolument le choix de l'innovation et de l'anticipation, se doit d'inscrire les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique au cœur de sa vision globale, comme de chacune de ses politiques publiques.

Cette démarche ne répond pas uniquement à un enjeu environnemental ou sécuritaire.

Elle vise à garantir, dans la durée, la satisfaction des besoins et droits fondamentaux (droit au logement, à l'accès aux soins ; à l'éducation ; à la protection en situation de crise), la qualité du cadre de vie, la continuité des services publics, l'attractivité économique et la soutenabilité budgétaire de l'action municipale.

La commune de Bastia a d'ores et déjà, et depuis plusieurs années, engagé de façon volontariste des actions fortes en faveur de la transition écologique et de l'amélioration du cadre de vie.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de franchir une nouvelle étape : celle de la structuration d'une stratégie globale d'adaptation permettant de coordonner l'ensemble des politiques publiques locales autour d'un objectif partagé : préparer Bastia et ses habitants aux conditions climatiques des prochaines décennies.

Cette ambition s'inscrit dans une volonté claire : faire de Bastia une collectivité pilote en matière d'adaptation climatique à l'échelle de la Corse et du bassin méditerranéen.

La Ville de Bastia souhaite construire et mettre en œuvre, en synergie avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire et en développant des partenariats avec des partenaires extérieurs, un modèle opérationnel reposant sur l'innovation, l'évaluation et la diffusion des bonnes pratiques en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Cette stratégie suppose de passer d'une logique de réaction à une logique d'anticipation.

Elle implique également une démarche de transformation profonde de l'action publique locale.

L'objectif n'est pas seulement de répondre aux épisodes climatiques extrêmes lorsqu'ils surviennent, mais d'intégrer durablement les enjeux climatiques dans l'ensemble des décisions d'aménagement, dans la définition des investissements publics, dans la gestion du patrimoine communal et l'organisation des services municipaux.

Il s'agit aussi de construire et partager une véritable culture de l'adaptation fondée sur la connaissance des vulnérabilités du territoire, la priorisation des actions et la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés.

Cette démarche doit bien sûr être conduite en cohérence avec l'ensemble des documents de planification et des stratégies territoriales déjà engagés ou en cours d'élaboration. Elle s'appuiera notamment sur les orientations du nouveau Plan Local d'Urbanisme, du Plan Climat Air Énergie Territorial, des Plans de Prévention des Risques d'Inondation, d'Incendie de Forêt et Littoraux, des cartographies des îlots de chaleur urbains, des projections climatiques régionales, du PADDUC ainsi que des travaux conduits dans le cadre de la COP de Corse. Elle veillera également à assurer une articulation permanente avec les politiques et compétences relevant de l'État, de la Collectivité de Corse, de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de l'ensemble des acteurs institutionnels concernés.

Concernant la définition et la mise en œuvre de cette stratégie globale, la complexité de la tâche et l'ampleur des défis à relever, impose de mobiliser des moyens nouveaux et de renforcer considérablement les capacités d'ingénierie territoriale.

Elle nécessite un accompagnement technique, méthodologique et scientifique permettant à la Commune de Bastia de disposer des outils d'analyse, d'évaluation et de pilotage nécessaires à la conduite d'une politique publique d'adaptation ambitieuse et opérationnelle.

Trois catégories de partenariats ou de soutiens ont déjà été actés ou engagés

Le premier dispositif spécifique mobilisé l'a été dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

En effet, le travail mené par la Ville dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, a permis dès 2020 d'engager une réflexion sur la lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbain via une étude réalisée en partenariat avec la Banque des territoires. Cette première approche a conforté la Ville dans son souhait d'approfondir ce sujet ce pourquoi la Ville a candidaté en mars 2026 auprès de l'ACNT pour bénéficier d'un accompagnement renforcé afin d'intégrer l'adaptation au changement climatique et la résilience au sein du programme Action Cœur de Ville, en ciblant plus particulièrement la requalification du quartier Gare-Fangu.

Par courrier du 8 juillet 2026, Madame la Ministre chargée de la Cohésion des territoires, Françoise Gatel, a, en réponse à cette sollicitation, confirmé le soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et du CEREMA pour l'accompagnement de la Ville sur la thématique de l'adaptation au changement climatique.

Initialement envisagé uniquement à l'échelle du périmètre Action Cœur de Ville Fangu-Recipellu-Gare, cet accompagnement a été élargi et a désormais vocation à alimenter une réflexion globale déployée à l'échelle de l'ensemble du territoire communal, dans une logique de complémentarité avec les acteurs publics et privés du territoire.

Parallèlement à cette mobilisation du dispositif Cœur de Ville, le Maire de Bastia, par courrier en date du 29 juillet 2026, a également sollicité le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, placé sous l'autorité de Monsieur Clément Beaune, aux fins de définir et de mettre en œuvre un plan de lutte reprenant l'esprit et les propositions du plan *« Pour une France au frais »* paru en juillet 2026 et de voir ainsi positionner Bastia comme collectivité pilote et expérimentale en la matière.

Ce dernier s'est montré favorable à cette proposition et souhaite faire de Bastia une ville pilote du plan canicule.

Le travail initié en commun visera à anticiper au mieux les conséquences sanitaires, sociales et urbaines de l'augmentation des températures en agissant simultanément sur l'organisation des services publics et sur l'aménagement du territoire.

Il visera également à expérimenter le développement d'un réseau de refuges climatiques, à réfléchir à l'adaptation des horaires et modalités de fonctionnement de certains services municipaux lors des épisodes de forte chaleur, ainsi qu'à travailler au renforcement des actions de rafraîchissement urbain fondées sur la végétalisation, la gestion durable de la ressource en eau, l'ombrage des espaces publics et la création d'îlots de fraîcheur.

Enfin, la démarche engagée par la Ville de Bastia, ville portuaire et méditerranéenne, visera à développer une culture du réseau en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Des contacts avancés sont d'ores et déjà noués aves Gênes et Barcelone, villes méditerranéennes confrontées aux effets du changement climatique et engagées dans des démarches d'adaptation comparables à celle de Bastia.

L'analyse commune des situations, des dispositifs et des retours d'expérience permettra d'identifier les solutions les plus efficaces, d'éviter les écueils rencontrés ailleurs et de renforcer le caractère démonstrateur et reproductible d'une stratégie commune à l'échelle de la Corse et du bassin méditerranéen.

Le futur Plan communal d'adaptation au changement climatique constituera ainsi un document stratégique mais également un outil de pilotage opérationnel.

Pour chaque domaine d'intervention, il devra identifier les vulnérabilités, fixer des objectifs mesurables, définir des actions hiérarchisées, programmer les investissements nécessaires, préciser les responsabilités de mise en œuvre et organiser l'évaluation régulière des résultats obtenus.

Cette exigence de résultats conduira la Ville à mettre en place un dispositif de suivi permanent permettant d'évaluer l'efficacité des mesures engagées, d'adapter les priorités lorsque cela sera nécessaire et d'intégrer progressivement les nouveaux défis qui pourraient émerger.

L'adaptation climatique est en effet une politique publique évolutive qui doit s'appuyer sur une amélioration continue des connaissances, des pratiques et des investissements comme elle doit s'adapter à l'évolution des contraintes et des risques auxquels elle répond.

1 : Les principaux enjeux climatiques pour Bastia

Bastia est particulièrement vulnérable en raison de sa situation littorale, de sa densité urbaine, de sa topographie (relief, pente…), de la minéralisation de ses espaces publics et de son exposition aux fortes chaleurs.

Les projections climatiques pour la Corse mettent en évidence plusieurs évolutions majeures :

- Hausse des températures : environ +2,1 °C à l'horizon 2050 et +3,5 °C en 2100 par rapport à la période de référence retenue,

- Multiplication des fortes chaleurs : environ 4 jours par an dépassant 35 °C en 2050, contre moins d'un aujourd'hui, et environ 8 jours en 2100,

- Sécheresse accrue : augmentation du nombre de jours de sécheresse des sols et diminution des précipitations estivales,

- Élévation du niveau de la mer : environ +25 cm en 2050 et +64 cm en 2100 à l'échelle de la Corse,

- Risques naturels renforcés : incendies, ruissellements, inondations rapides, érosion du littoral et submersion marine.

Sources GIEC et météo France

Ces transformations climatiques auront des conséquences majeures sur l'ensemble des politiques publiques locales. Elles impacteront la santé et la qualité de vie des habitants, la capacité de la Ville à assurer ses missions de service public, la pérennité de ses équipements et infrastructures, la gestion des ressources naturelles ainsi que l'attractivité économique et touristique du territoire. Elles appellent, dès aujourd'hui, une adaptation progressive mais déterminée de l'action municipale et des investissements publics afin de préserver les conditions de vie et de développement de Bastia dans les décennies à venir.

2 : Une action municipale déjà engagée et appelée à changer d'échelle

La Ville de Bastia a depuis plusieurs années, opéré des choix forts en faveur de la transition écologique et de l'amélioration du cadre de vie.

Parmi ces choix, peuvent être cités, de façon exhaustive :

Urbanisme : Nouveau PLU en mai 2025, réduction de près de 146 hectares de zones à urbaniser et augmentation d'environ 324 hectares des zones agricoles par rapport au PLU de 2009. En compatibilité avec l'objectif affirmé au sein du PADD d'ouvrer en faveur d'une gestion plus économe de l'espace, la commune a donc choisi de réduire l'extension de l'enveloppe urbaine aux stricts besoins à l'horizon 2040 en mobilisant prioritairement le foncier disponible et les formes urbaines compactes permettant une meilleure préservation de l'environnement naturel et du potentiel agricole identifié sur la commune;

- **Végétalisation** : Environ 500 arbres plantés depuis 2023, création d'un parc urbain Forte A Croce d'environ 3 ha, végétalisation de cours d'école, création d'ilôts de fraicheur…
- **Energie** : Généralisation de l'éclairage public LED avec un gain énergétique d'environ 71% de la partie rénovée. Elaboration du plan opérationnel de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) avec pour horizon 2028, le déploiement de 171 points de charge. S'affranchir des énergies fossiles avec la programmation de l'abandon du gaz à horizon 17 ans,
- **Ecoles** : Programme "Scola Fresca" avec l'installation de 760 brasseurs d'air, de 456 brise-soleils orientables et des premières zones refuges climatisées,
- **Mobilités douces** : Environ 10 km de voie douce réalisés sur les 19 km prévus,
- **Espaces publics** : Développement de la piétonnisation, notamment dans le cadre du projet de requalification du Vieux Port,
- **Action sociale** : Suivi téléphonique des personnes vulnérables pendant les épisodes de canicule et mobilisation renforcée du CCAS,
- **Culture:** Volonté d'intégrer les enjeux climatiques dans les équipements culturels et l'organisation des manifestations.

Ces actions démontrent l'engagement de la Ville.

Elles doivent désormais être renforcées, élargies, prolongées ou complétées par de nouvelles décisions, l'ensemble étant pensé et mis en œuvre au sein d'une stratégie d'ensemble permettant d'assurer leur cohérence, leur suivi et leur montée en puissance.

L'enjeu, au plan méthodologique, est donc de passer d'une juxtaposition d'actions sectorielles à une politique publique intégrée, dotée d'objectifs communs, d'indicateurs de suivi et d'une programmation pluriannuelle des investissements

3 : Une stratégie municipale de transformation et de resilience fondée sur trois priorités

Le futur Plan communal d'adaptation au changement climatique reposera sur trois priorités stratégiques.

3-1 : Protéger les habitants face aux risques climatiques

La première responsabilité de la Commune de Bastia consiste à protéger ses habitants et visiteurs face aux conséquences constitutives d'un risque pour la santé ou pour la sécurité des biens et des personnes.

Cet objectif concerne en priorité les personnes vulnérables, les enfants, les personnes âgées ou isolées ainsi que les agents assurant les missions de service public.

La stratégie municipale visera ainsi à renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des crises climatiques, à développer un réseau de lieux refuges, à adapter les horaires et modalités d'accueil de certains services publics lorsque les conditions l'exigeront et à mieux coordonner les dispositifs sanitaires et sociaux existants.

L'efficience de cette politique de prévention et d'action passe aussi par l'acculturation : formation des citoyens et des entreprises ; coordination des équipes ; éducation en milieu éducatif et scolaire etc…

3-2 : Adapter durablement le territoire et les équipements publics

L'adaptation climatique implique également une transformation progressive de l'environnement urbain. Les opérations d'aménagement devront désormais intégrer systématiquement les enjeux de rafraîchissement urbain, de gestion de l'eau, de prévention des risques naturels, de désimperméabilisation des sols et de préservation de la biodiversité.

Les bâtiments communaux, les écoles, les équipements sportifs et culturels, les infrastructures de voirie, les espaces publics et les ports de plaisance feront l'objet d'une analyse de vulnérabilité afin d'identifier les investissements prioritaires à engager. Les orientations du futur Plan seront pleinement articulées avec le Plan Local d'Urbanisme, le PCAET, les plans de prévention des risques et l'ensemble des documents stratégiques existants.

3-3 : Faire de Bastia un territoire de référence en matière d'adaptation climatique

La commune souhaite enfin faire de cette démarche un levier d'innovation publique et de mobilisation territoriale.

À travers les partenariats engagés avec l'État, l'ANCT, le CEREMA, la Collectivité de Corse, la Communauté d'Agglomération de Bastia ainsi que les différents acteurs concernés, la Ville entend développer une méthode reproductible susceptible d'inspirer d'autres collectivités confrontées à des enjeux similaires.

Cette ambition implique une exigence forte d'évaluation, de mesure des résultats et de diffusion des enseignements issus des expérimentations conduites sur le territoire communal.

4 : Un plan d'action couvrant l'ensemble des compétences communales

Le futur Plan communal d'adaptation au changement climatique aura vocation à couvrir l'ensemble des politiques relevant de la compétence de la commune.

Dix domaines d'intervention structurants ont été identifiés :

- Écoles et bâtiments scolaires : rénovation, protection solaire, végétalisation des cours, gestion des canicules et création de lieux refuges,
- Culture et patrimoine : protection des équipements, adaptation des conditions d'accueil et sensibilisation du public,
- Voirie et infrastructures: revêtements adaptés, gestion des eaux pluviales et prévention des inondations,
- Administration et services publics: continuité des services, protection des agents et sobriété énergétique,
- Action sociale : accompagnement des personnes vulnérables, veille sanitaire et accès aux lieux frais,
- Urbanisme : maîtrise de l'artificialisation des sols, suivi des objectifs ZAN et limitation de l'exposition aux risques,
- Aménagement des espaces publics: plantations, ombrières, fontaines, îlots de fraîcheur et parcs urbains adaptés,
- Ports de plaisance : adaptation des infrastructures à la montée des eaux, aux tempêtes et à l'érosion,
- Renouvellement urbain: rénovation énergétique du parc privé des bailleurs sociaux et des coproriétés, via un partenariat fort et des engagements contractualisés ; traitement résilient des quartiers les plus vulnérables à la chaleur via la végétalisation, la désimperméabilisation des sols, l'utilisation optimale de la ressource en eau, et la mise en place d'accompagnements spécifiques pour les publics les plus fragiles, en particulier les seniors.
- Alimentation et restauration collective: développement des produits locaux et biologiques, poursuite des actions en faveur de l'autonomie alimentaire.

Pour chacun de ces domaines, le Plan précisera les vulnérabilités identifiées, les objectifs poursuivis, les actions à mettre en œuvre, les partenaires mobilisés, les indicateurs de résultat ainsi que les moyens financiers nécessaires à leur réalisation.

Cette démarche sera par ailleurs coordonnée avec les compétences exercées à l'échelle intercommunale, notamment dans les domaines de la gestion de l'eau, de la prévention des inondations, des transports, des déchets et de la gestion des risques majeurs. (Ce plan d'action sera également complété autour des compétences intercommunales GEPU,

GEMAPI, Transport, Déchets, les Plans de Sauvegarde… grâce à un travail en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Bastia.)

5 : Une méthodologie fondée sur l'opérationnalité et l'évaluation

Afin de garantir la qualité et la faisabilité de la stratégie, la Ville propose une démarche d'élaboration articulée autour de quatre phases complémentaires :

- Phase 1 - Consolidation du diagnostic territorial : analyser les vulnérabilités du territoire, exploiter les études existantes, réaliser 15 entretiens, et organiser des ateliers de travail collectif,
- Phase 2 - définition partagée des priorités stratégiques : identifier les enjeux prioritaires, fixer les ambitions de la commune et déterminer les actions à conduire,
- Phase 3 - co-construction d'un plan d'action opérationnel et contextualisé : définir les actions par compétence communale, leurs responsables, leurs partenaires, budgets, calendrier et indicateurs de résultats,
- Phase 4 - organisation de la gouvernance : pilotage de la démarche, mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation.

Cette méthode repose sur un principe d'amélioration continue et proposera aux services de l'Etat, de l'ANCT, de la Communauté d'Agglomération de Bastia, de la Collectivité de Corse et de tous les partenaires concernés, d'être associés au titre de leurs compétences réspectives.

Les actions engagées feront l'objet d'un suivi régulier afin de mesurer leur efficacité réelle, d'identifier les éventuelles difficultés de mise en œuvre et d'adapter la stratégie lorsque cela sera nécessaire. L'adaptation climatique étant un enjeu évolutif, la Ville devra être en mesure d'ajuster en permanence ses réponses, en fonction notamment de leur pertinence, des demandes des habitants de la ville ou des acteurs concernés, ou encore des défis identifiés.

En terme de temporalité, la Ville a fixé un calendrier ambitieux, permettant d'intégrer la date annoncées de publication du plan d'action territorial de la COP de Corse, et de mobiliser de façon optimale les dispositifs de financement européen, français et régionaux pour accélérer la mise en œuvre de ses projets.

- Avril 2026 – octobre 2026: les deux premiers trimestres de la mandature ont permis de mobiliser les différents services municipaux autour de la construction du plan de lutte contre le dérèglement climatique, identifié comme une priorité stratégique : definition d'une méthode ; sollicitation et accord des partenaires extérieurs ; projections budgétaires etc…
- Dernier trimestre 2026 - Premier trimestre 2027: Diagnostic, entretiens et premier atelier,
- Deuxième trimestre 2027: Définition des priorités stratégiques et deuxième atelier,
- Fin du deuxième trimestre 2027: Finalisation d'un plan d'action chiffré et assorti d'indicateurs,
- Juillet 2027: Présentation de la déclinaison opérationnelle du plan d'action au Conseil municipal,
- Au cours des années N+1, N+2 …: Mise en œuvre, suivi et évaluations.

Cette anticipation doit permettre à Bastia de mieux articuler ses projets avec les orientations territoriales et de se positionner sur les financements disponibles.

Concernant l'accompagnement du Cerema, le montant prévisionnel de cette prestation est de 45 000 € HT selon le plan de financement ci-après:

Dépenses		**Recettes**	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Elaboration du plan d'actions – démarche globale	47 000 €	Etat (80 %)	37 600 €
		Ville (20 %)	9 400 €
Total Dépenses	47 000 €	Total Recettes	47 000 €

6 : Une déclinaison opérationnelle prioritaire : le grand plan d'adaptation des 12 groupes scolaires de Bastia au changement climatique évalué à 15 M€

La mise en oeuvre immediate d'un grand plan d'adaptation des 12 groupes scolaires de Bastia au changement climatique est un volet prioritaire du Plan global.

La conceptualisation de ce volet a été pensée dès avant l'été 2026: la canicule esitvale, notamment en fin d'année scolaire, a confirmé et souligné la pertinence de ce choix.

Un travail de fond a donc été mené, école par école, depuis le début de la nouvelle mandature : les diagnostics réalisés ainsi que les retours d'expérience des équipes éducatives ont confirmé que certains locaux sont particulièrement exposés aux épisodes de chaleur extrême.

Comme souligné par la communauté educative dans toutes ses composantes, cette situation a des conséquences directes sur le bien-être des enfants, les conditions d'apprentissage et les conditions de travail des personnels.

En s'appuyant sur les audits patrimoniaux réalisés en interne par les services de la Ville, en concertation avec les équipes éducatives, il est proposé de déployer une stratégie d'investissement intégrant les attentes en matière de confort d'été et d'hiver, de qualité de l'air, de végétalisation, de désimperméabilisation et de décarbonation des systèmes de chauffage.

Pour ce faire, deux phases d'intervention sont prévus :

- Phase 1 : À court terme (avant l'été 2027), un programme d'urgence sera engagé afin de garantir l'existence de zones refuges climatisées dans l'ensemble des groupes scolaires et de renforcer les dispositifs d'ombrage dans les cours les plus exposées. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 337 000 € HT. (Niveau 1, mesures d'urgence pour l'été 2027 : installation de climatisation dans les zones refuges de tous les groupes scolaires et renforcement de l'ombrage dans certaines cours)

Dépenses		**Recettes**	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Travaux d'urgence pour l'été 2027	337 000 €	Etat (80 %)	269 600 €
		Ville (20 %)	67 400 €
Total Dépenses	337 000 €	Total Recettes	337 000 €

- Phase 2 : la ville a engage, avec l'appui du Cerema, une démarche structurante visant à finaliser la stratégie globale d'adaptation climatique de son patrimoine scolaire et de la petite enfance, en intégrant notamment la nécessité de conduire les travaux sans impacter les conditions d'accueil et d'enseignement (travaux en site occupé e/ou gestion des chantiers en intégrant des fermetures partielles). Cette phase reposera sur la réalisation d'un diagnostic rapide des douze groupes scolaires et de la crèche municipale afin d'évaluer leur niveau de vulnérabilité face aux fortes chaleurs, de hiérarchiser les besoins d'intervention et d'identifier les priorités d'investissement.

  Cette démarche permettra également de conduire une expérimentation sur deux établissements pilotes, avec pour objectif de définir une méthode d'intervention reproductible sur l'ensemble du patrimoine scolaire communal.

  Au titre de la mise en œuvre de ce programme d'adaptation des 12 groupes scolaires et de la crèche municipale au changement climatique, une enveloppe prévisionnelle de 15 millions d'euros sera inscrite à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement.

  Cette estimation devra être affinée et consolidée à l'issue des diagnostics de vulnérabilité, des études de faisabilité et des arbitrages portant sur les scénarios d'intervention retenus pour chaque établissement.

  Cette phase deux du programme dédié aux écoles et crèche, intégrée dans la démarche globale d'élaboration du Plan communal d'adaptation au changement, reposera sur une méthode collaborative, progressive et itérative, articulée autour de trois volets complémentaires :

  1. <u>Définition d'une stratégie d'adaptation à l'échelle du patrimoine scolaire communal et de la petite enfance (Co-élaboration d'une stratégie globale à l'échelle des 12 groupes scolaires et crèche)</u>

  Ce premier volet vise à construire une vision d'ensemble à l'échelle des douze groupes scolaires et de la crèche municipale. Il comprendra la réalisation d'un diagnostic « flash » portant sur la vulnérabilité thermique des bâtiments et des cours d'école, l'établissement d'un score de vulnérabilité pour chaque site, l'identification des actions prioritaires à l'échelle de la ville ainsi que l'élaboration d'un plan d'urgence de gestion de la chaleur mobilisable dès l'été 2027. Cette phase donnera lieu à un atelier de restitution et d'appropriation destiné à partager les constats et à consolider les orientations stratégiques.

  2. <u>Construction d'une méthodologie d'intervention à partir de deux sites pilotes</u>

  Ce second volet permettra de tester et de formaliser une méthode d'adaptation reproductible. L'expérimentation reposera sur une approche intégrée associant simultanément les bâtiments, les cours d'école et leurs usages. Elle comprendra des observations de terrain, des diagnostics techniques et fonctionnels, l'élaboration de scénarios d'aménagement ainsi que la définition d'un programme d'actions opérationnelles pour l'été 2027. Deux cycles d'ateliers participatifs seront organisés associant enfants, équipes éducatives, personnels municipaux et usagers, afin d'enrichir le diagnostic puis de coconstruire les scénarios d'évolution. Les enseignements tirés de cette expérimentation seront rassemblés au sein d'un guide méthodologique destiné à faciliter le déploiement de la démarche dans l'ensemble des établissements scolaires.

  3. <u>Pilotage, gouvernance et évaluation</u>

  Le troisième volet vise à assurer la cohérence et la pérennité de la démarche. Il permettra de garantir l'articulation entre l'adaptation du patrimoine scolaire et le futur

Plan communal d'adaptation au changement climatique. La gouvernance ne constitue pas une finalité en soi mais un outil de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions engagées, permettant d'apprécier leur efficacité, d'ajuster les priorités et d'assurer une amélioration continue de la stratégie municipale.

Tout au long de la démarche, les enfants, les équipes pédagogiques, les personnels municipaux et les partenaires concernés seront pleinement associés afin de garantir la pertinence des solutions proposées, leur appropriation et leur efficacité opérationnelle.

Aux fins, également, de garantir à l'ensemble des acteurs concernés une lisibilité maximale sur la programmation et le calendrier des travaux décidés.

Dépenses		**Recettes**	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Elaboration du plan d'actions – Groupes scolaires	95 000 €	Etat (80 %)	76 000 €
		Ville (20 %)	19 000 €
Total Dépenses	95 000 €	Total Recettes	95 000 €

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la méthodologie d'élaboration du Plan communal d'adaptation au changement climatique, telle que présentée dans le présent rapport et ses annexes;
- D'approuver la méthodologie spécifique du Plan d'adaptation au changement climatique consacré aux écoles et bâtiment petite enfance;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches utiles auprès des acteurs publics et privés, au plan français, méditerranéen, européen ou international au titre de la mise en oeuvre du Plan d'action communale d'adaptation au changement climatique.
- D'approuver l'adhésion au CEREMA et s'autoriser le maire à signer les conventions afférentes;
- D'approuver les plans de financement présentés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements mobilisables;
- De prévoir la présentation du plan d'action définitif au Conseil municipal ainsi qu'un bilan annuel d'exécution, d'évaluation et de suivi des résultats.